



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/610  
31 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATÉE DU 31 JUILLET 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE  
REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, le 24 juillet 1996, à 16 h 30, un avion de chasse américain a lancé une fusée thermique sur le réservoir d'eau de Nassiriya, lequel est situé dans la zone de Bad'a (district de Chatra, gouvernorat de Dhi Qar), dans le sud de l'Iraq, et sert à approvisionner la population de la région en eau.

Le Gouvernement iraquien, qui condamne cet acte barbare et injustifié commis par l'aviation américaine contre des installations civiles, à caractère humanitaire, qui rendent service à la population du sud de l'Iraq, vous prie d'intervenir auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette un terme à ces actes d'agression, lesquels constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international et sont perpétrés par un membre permanent du Conseil de sécurité contre un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. En outre, ces agissements portent atteinte à la souveraineté et à la sécurité de l'Iraq et terrorisent sa population civile.

Je tiens à réaffirmer le droit, consacré par la loi, qu'a la République d'Iraq de demander réparation, conformément au principe de la responsabilité internationale, pour le préjudice moral et matériel subi par ses installations civiles et sa population par suite des actes d'agression susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

-----